

MÉMOIRES VÉGÉTALES INFORMATISÉES

Ou comment les banques d'archives orales en ligne transforment les modalités de la transmission

MAËLLE MERIAUX

1. Introduction

L'âtre de la cheminée est resté, jusqu'au milieu du XX^e siècle environ, le lieu par excellence de la transmission des mémoires, ainsi que des savoirs et savoir-faire populaires (Hélias, 1975). C'était un lieu de convivialité et d'apprentissage pour les jeunes générations, un espace ouvert à la transmission intergénérationnelle (Hélias, 1975). Les soirées passées aujourd'hui à naviguer sur le web ne ressemblent en rien aux veillées d'autrefois. Solitaires, elles donnent pourtant accès à une communauté immense d'utilisateurs et à une foule de savoirs délocalisés. Si l'on pense spontanément aux forums qui fleurissent sur le net à tous les sujets, nous aborderons quant à nous la mise en ligne de témoignages, qui place internet et l'ordinateur comme les médiateurs indirects d'une transmission qui ne se produit plus spontanément, entre les générations.

L'intérêt pour le patrimoine s'est accru, depuis près d'un demi-siècle, de manière exponentielle. Depuis la création en 1964, en France, du service de l'Inventaire, appliqué initialement au patrimoine bâti et aux œuvres d'art, jusqu'à la ratification en 2003 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en passant par les « lieux de mémoire »¹, la reconnaissance des différentes formes de patrimoine n'a pas cessé. La « mise en patrimoine » évite le risque de l'oubli, donne un nouveau statut à l'« objet » en le plaçant « au rang d'objet historique » (Barbier-Le Déroff, 2000). Grâce à l'enregistrement et à l'archivisation de témoignages sous forme d'archives orales, la mémoire devient tangible, à la fois objet de connaissance et objet de patrimoine (Descamps, 2014). Nous nous proposons de prendre pour objet d'étude la base de données à caractère patrimonial, donnant accès à des extraits d'enregistrements audio, issus de démarches de collectage de tradition orale. Plus particulièrement, nous prendrons pour illustration des enregistrements sur les savoirs et savoir-faire populaires sur les plantes, que l'on nommera ici archives orales ethnobotaniques. En quoi la mise en base de données en ligne de ces archives transforme-t-elle les modalités de transmission des savoirs et savoir-faire ethnobotaniques ?

L'analyse suivante porte sur un travail de recherche que nous avons réalisé au sein de l'association Dastum en Bretagne². La problématique développée était celle de l'adaptation du travail documentaire, initialement focalisé sur les archives sonores inédites de musique et de chant, aux archives orales de conversations. Pour cette recherche, nous nous sommes appuyée sur un corpus d'archives orales dont les enquêtes, réalisées par C. Auray entre 1996 et 2000, dans le Morbihan, ont été le support d'une thèse sur la médecine vétérinaire populaire (Auray, 2001). Ces enquêtes ont trait aux remèdes à base de plantes, aux saints guérisseurs et à la sorcellerie, associés aux animaux. Notre analyse porte, notamment, sur la structuration et les catégories proposées par le thésaurus thématique utilisé par l'association, qui est issu, pour une grande part, du thésaurus d'indexation photographique Ethnophoto (1998). La base de données en ligne de l'association est un lieu de transformation de la transmission, dont nous tenterons de rendre compte sous trois de ses aspects. Premièrement, nous verrons comment la transmission, individuelle, devient plurielle voire collective, en décrivant les nouveaux acteurs de cette transmission. Nous aborderons dans un deuxième temps, avec la question de la banque d'archives orales, l'utilisation de nouveaux codes de langage dans la médiation des archives orales, entre l'oral et l'écrit, le scientifique et le populaire. Nous terminerons ce parcours par une réflexion sur les conditions d'une transmission effective des savoirs par le biais de la banque d'archives orales en ligne.

¹ Travaux dirigés par Pierre Nora de 1984 à 1992. Voir : Nora P. (dir.), (1984). *Les lieux de mémoire*, Gallimard, Paris. [Réédition en 1992].

² Association dont l'objectif est de « collecter, sauvegarder et transmettre » le patrimoine oral de la Bretagne historique. <http://www.dastum.bzh/>

2. De l'individuel au pluriel : les acteurs de la transmission

Au lieu d'une transmission de grands-parents à petits-enfants, un certain nombre d'intermédiaires apparaissent dans la transmission des savoirs. Le « filtre mémoriel » n'est plus constitué par la famille et le voisinage, transmettant une « vérité », mais trouve de nombreuses sources et « vérités », dans lesquelles les jeunes générations peuvent puiser, au choix, leur inspiration (Collectif, 2010). La banque d'archives orales en ligne en est un bon exemple. En premier vient le collecteur, qui, particulièrement conscient de l'intérêt patrimonial des savoirs et savoir-faire anciens, part à la recherche des « bons » informateurs. Vient ensuite le projet prêt à accueillir les matériaux bruts de ce collectage, que sont les enregistrements de terrain. Qu'il soit porté par une association, ou une structure institutionnelle, le projet est porté de manière collective, et se développe dans un but particulier. Associé à ce projet, enfin, on trouve le documentaliste, dont la mission est à la fois d'archiver et de mettre à disposition les matériaux, à travers l'utilisation d'un thésaurus que nous étudierons.

2.1. Le collecteur, acteur de l'échange avec la personne ressource

En France, la tradition de collectage des coutumes et « superstitions » locales date du XIX^e siècle, avec le mouvement folkloriste. S'il s'est institutionnalisé et professionnalisé pour une part, devenant l'ethnologie de la France, ce mouvement est pour beaucoup resté amateur. Dans le courant des XX-XXI^e siècles, plusieurs dynamiques de collectage ont vu le jour, facilitées par les nouvelles technologies de l'enregistrement audiovisuel. En Bretagne, ce sont principalement la musique et le chant traditionnels qui ont fait l'objet de collectage, dès les années 50, et plus encore à partir des années 70. L'attrait pour le reste de la culture populaire est arrivé plus tard, notamment lorsque le prix des cassettes a diminué puis avec l'arrivée de l'enregistreur numérique, où l'on a commencé à laisser tourner l'enregistreur entre les morceaux et que l'on a commencé à poser des questions sur la vie d'autrefois. C'est dans les années 2000 que l'on voit apparaître en Bretagne des dynamiques de collectage sur la thématique ethnobotanique, spécialisées pour certaines sur un domaine, tel que la médecine par les plantes ou les jouets buissonniers, élargies à l'ensemble des usages des plantes pour d'autres³.

Le collecteur joue un rôle dans la transmission des mémoires enregistrées, d'une part bien sûr, car ces enregistrements découlent de son initiative, et d'autre part parce qu'il en est le coproducteur, en association avec une ou des personnes ressources. De part ses questions, et éventuellement ses réponses, le collecteur influence le déroulement et la direction que prend la conversation, ainsi que les réponses de ses interlocuteurs. À ce sujet, une observation dans le domaine ethnobotanique nous semble intéressante. La notion de « plante médicinale », dans le corpus de notre étude, ne rencontre pas tant de succès que nous aurions pu le croire. Beaucoup de personnes interrogées à son propos se rétractent, ne se sentent tout à coup pas compétentes ou trop peu spécialistes. À l'inverse, dès que la demande est faite autour du « remède », la conversation se fait plus fluide, passant indifféremment des remèdes végétaux aux remèdes animaux, rejoignant même ceux d'origine minérale, voire chimique. Ainsi la « plante médicinale » ne semble pas constituer une catégorie propre au langage de la personne ressource, celle-ci la mélangeant à d'autres, au sein d'une catégorie « remède » plus large. À ce niveau, c'est donc le collecteur de savoirs qui induit la catégorie, non la personne collectée. Reste à savoir si cette catégorie « plante médicinale » correspond à ce que le collecteur imagine des connaissances de la personne ressource, ou à des attentes particulières de celui-ci, voire de la société dans laquelle il s'insère.

2.2. Derrière la base de données Dastum, des passionnés et leur projet

Voyons à présent comment la structure porteuse de la banque d'archives audio, dans notre cas l'association Dastum, joue également un rôle dans la transmission, de part le projet qui la fédère. En effet,

³ Pour citer quelques initiatives de collectage ethnobotanique en Bretagne : Fonds C. Auray, de 1996 à 2000, en ligne sur la base de données Dastum : <http://mediatheque.dastum.net/> ; Flora armorica de 2008 à 2011, <http://flora-armorica.org/> ; La Liètt depuis 2012, <http://liett.blog.free.fr/> ; Fonds L. Gall, enquête réalisée en 2013, prochainement en ligne sur la base de données de Dastum.

la base de données, sous couvert d'être un simple outil technologique, n'est pourtant pas neutre (Meyer, 2009). La dimension politique et éthique de la base de données, le contexte de son élaboration ont une grande importance, car sont révélateurs du projet associé à ces mises à disposition de matériaux (Meyer, 2009 ; Trompette et Vinck, 2009).

C'est à Paris et Angers que naît l'idée de la magnétothèque Dastum, de la part de quelques collecteurs bretons, d'autant plus attachés à leur terre qu'ils ont émigré, pour un temps du moins. Ils sont quelques-uns à s'énervier du fleurissement de tous ces groupes musicaux prétendument « trad' », qui ne se basent sur aucune référence, selon l'un des fondateurs de Dastum, alors qu'eux mêmes ont été collecter les vrais airs auprès des anciens. Ils souhaitent donner accès aux sources à travers la magnétothèque, tout en créant une synergie autour de ce partage de références : inciter les musiciens à aller collecter par eux-mêmes, et à ramener les fruits de leurs récoltes (Thomas, 2001). Les objectifs actuels de Dastum – collecter, sauvegarder et transmettre – se retrouvent déjà en 1972, dans la philosophie initiale de l'association. D'abord les cassettes de compilation accompagnées de leur cahier de musique traditionnelle ; ensuite l'indexation des cartes postales de sonneurs et autres, avec la mise à disposition de celles-ci sur minitel ; la numérisation des bandes et l'informatisation du traitement documentaire ; maintenant la base de données consultable en ligne : l'idée est de se servir des dernières technologies pour valoriser la tradition, et ainsi montrer que les deux ne sont pas incompatibles.

Avec le temps, les sujets d'intérêts de l'association se sont élargis aux contes, aux dictons et « façons de dire », aux langues bretonne et gallo, et aux savoirs et savoir-faire populaires. En 2010-2011, le conseil d'administration de Dastum s'est prononcé en ce sens, nous indique l'un des salariés, pour élargir son sujet à l'ensemble du patrimoine culturel immatériel. La base de données Dastum, très fonctionnelle pour la musique et le chant, celle-ci ayant été conçue dès le départ comme une banque de répertoires musicaux dans laquelle puiser, a nécessité, et nécessite encore des réajustements, pour l'insertion d'archives orales de conversations. Revenons pour cela à l'étude du travail du documentaliste et de l'outil d'indexation principal des données, qu'est le thésaurus.

2.3. Le thésaurus : langage du documentaliste

Le thésaurus est un outil de classement utile en documentation. Il se présente généralement sous forme d'un arbre, présentant de grandes catégories thématiques, dans lesquelles sont groupées des sous-catégories, qui en contiennent elles aussi, jusqu'à un niveau final déterminé en fonction de la précision souhaitée (voir Figure 1). Chaque catégorie et sous-catégorie constitue un « mot-clé » qui peut être associé à un document pour l'indexer. En tapant ce mot-clé dans la barre de recherche de la base de données, le document est ainsi retrouvé.

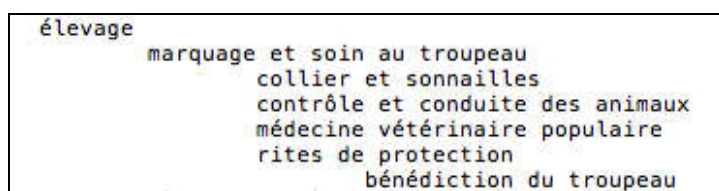


Figure 1. Capture d'écran d'une fraction du thésaurus de Dastum, où sont visibles les différents niveaux des catégories et sous-catégories.

Le thésaurus thématique utilisé actuellement à l'association Dastum reprend la plupart des catégories élaborées dans le cadre du thésaurus de la photothèque du Musée des Arts et Traditions populaires, publié sous la forme du document Ethnophoto (1998). Il n'existe à ce jour aucun thésaurus propre aux archives orales inédites dans le domaine de l'ethnographie française, et le thésaurus Ethnophoto (1998), pour convenir parfaitement au support audio, nécessiterait une réadaptation totale (Cassé et Ginouvès, 2008). Par ailleurs, ce thésaurus n'est pas l'outil de documentation principal de l'association, les fonds de répertoires musicaux possédant leur propre système de classement, élaboré d'emblée de manière à faciliter

une réutilisation. C'est lors d'un important travail d'indexation de photos, puis à l'occasion du traitement des premiers enregistrements de conversations, que s'est posée la question du thésaurus thématique. Aujourd'hui, ce que l'association appelle « thésaurus » est plutôt, comme un des salariés nous le fait remarquer, un agrégat de « bouts » de thésaurus ayant plusieurs origines, et complété au gré des circonstances, sans qu'il n'y ait eu de mise en cohérence par Dastum.

L'étude du travail du documentaliste, de la segmentation des archives orales en items à ce qui nous intéressera plus particulièrement ici, l'élaboration des catégories du thésaurus et l'utilisation ultérieure qu'il fait de ces catégories, nous a semblée particulièrement pertinente dans la question de la médiation des savoirs. En effet, le travail du documentaliste se trouve à l'interface entre différents langages, par l'élaboration des catégories du thésaurus, tout en étant confronté à son propre langage, dans l'utilisation qu'il peut faire de ces catégories. Si l'on prend l'exemple d'une confrontation entre catégories scientifiques et populaires, que nous développerons dans la suite de cet article, les documentalistes de l'association n'étant pas spécialement férus de science – leur sujet d'étude ne l'exigeant d'ailleurs aucunement – se retrouvent à classer la « lune » comme « planète » et la « fleur » comme « végétal cultivé ». C'est-à-dire que les catégories actuelles ne correspondent pas à leur propre langage.

3. La banque d'archives orales : de nouveaux codes pour la médiation des savoirs

Étudions maintenant plus en détail ce qui se joue dans l'indexation des données par le thésaurus thématique, compris comme un nouveau code de langage : il apporte une classification écrite à une source orale d'une part, et, sur la thématique ethnobotanique, induit une hiérarchie entre langage scientifique et langage populaire. Voyons d'abord comment l'indexation thématique provoque la mise en cases écrites des archives orales, avec des étiquettes associées à chacune d'elle. Nous observerons ensuite comment le langage scientifique, et ce particulièrement sur la thématique botanique, prends le pas sur les autres langages. Enfin, nous verrons comment peut diminuer cette hiérarchisation du savoir, lorsque l'on prend en compte le langage populaire, et comment le système d'indexation s'en trouve simplifié.

3.1. Mise en cases informatique : entre oralité et écriture

Bien que la banque d'archives orales conserve la forme initiale de la source, le système d'indexation qu'est le thésaurus, décrit ci-dessus, fait quant à lui intervenir un procédé écrit dans la mise en ordre des archives orales, transformant ainsi les modalités de leur transmission. La banque d'archives orales se trouve en fait à mi-chemin entre l'écrit, par l'élaboration de catégories de rangement explicites, et l'oral, de par la nature de ses matériaux.

Dans son livre *La raison graphique* (1979), Goody cite deux avantages que possède l'écriture sur l'oralité : « Nous avons vu que l'écriture a deux fonctions principales. L'une est le stockage de l'information, qui permet de communiquer à travers le temps et l'espace et qui fournit à l'homme un procédé de marquage, de mémorisation et d'enregistrement. Cette fonction pourrait bien sûr être remplie pas d'autres moyens de stockage, tel que l'enregistrement sur bande magnétique. Cependant, l'utilisation d'une reproduction seulement auditive ne permettrait pas de remplir la seconde fonction, celle qu'a l'écriture en assurant le passage du domaine auditif au domaine visuel, ce qui rend possible d'examiner autrement, de réarranger, de rectifier des phrases et même des mots isolés. » (Goody, 1979). L'on perçoit bien, dans cette démonstration, les différences de médiation entre écriture et oralité, et la supériorité de l'écriture en termes de capacité d'analyse. Ainsi, la parole enregistrée ne peut selon Goody (1979), permettre des comparaisons et des confrontations de données provenant de contextes et d'époques différentes, les agençant et ré-agençant selon « une tradition cumulative d'examen critique ».

Aujourd'hui pourtant, les bases de données multimédias en ligne permettent, de la même façon, d'avoir accès à un grand nombre de données et de pouvoir les étudier en vis-à-vis, les classer et de procéder à des réarrangements (Jolly, 2001). C'est le cas notamment des enregistrements audio. Du fait du travail documentaire de segmentation des archives orales en items, et d'indexation thématique, les sources orales accèdent aux potentialités de comparaison et d'examen critique qu'offre l'écriture. Pour autant, Goody

(1979) nous met en garde sur la catégorisation des sources, insistant sur le fait que la mise à l'écrit des systèmes de classement « rend plus stricte la définition des catégories ; la pluie ou la rosée sont-elles d'ordre céleste ou terrestre ? Il faut bien trancher. En outre, l'écriture contribue à accentuer la dimension hiérarchique du système classificatoire ». Dans notre cas, nous allons le voir, cette hiérarchisation intervient entre un langage scientifique et un langage vernaculaire, ou populaire.

3.2. La norme en matière de botanique est le langage scientifique

La thématique ethnobotanique, et son lien avec la discipline botanique, est particulièrement intéressante dans la question de son indexation, car elle est indissociable de l'idée de classification. Foucault dit à ce propos que « pour que l'histoire naturelle devienne langage, il faut que la description devienne « nom commun » », et permette ainsi la mise en ordre des êtres vivants (Foucault, 1966). En Europe, la classification du vivant s'est formalisée scientifiquement au XVIII^e siècle, avec le développement, par Linné, d'un système de classification botanique « universel », en latin, qui s'est étendu par la suite à l'ensemble des êtres vivants.

Dans notre étude, la classification botanique est d'autant plus importante que l'on parle des usages des végétaux, et que les précautions sont de mise. L'identification des végétaux permet d'éviter des confusions entre les plantes comestibles par exemple, et d'autres qui sont toxiques, ou urticantes. Il est un certain nombre de plantes courantes dont l'identification ne pose pas de problème, et dont l'évocation très fréquente laisse à penser qu'elles constituent le « fond commun » (Lieutaghi, 1986) du savoir ethnobotanique breton. Ces plantes peuvent facilement faire l'objet d'un mot-clé du thésaurus. Il en est d'autres, tout aussi courantes et connues, dont le nom désigne en fait un genre botanique entier, constitué de nombreuses espèces, et dont il nous semble nécessaire de rendre compte de la diversité. Par ailleurs, certaines familles de plantes, quoique tout aussi utiles, provoquent la méfiance des botanistes mêmes, car elles regroupent de nombreuses plantes toxiques. Celles-ci nécessitent d'indispensables précautions dans leur identification. Dans le thésaurus thématique de l'association Dastum, nous essayons d'en rendre compte par des mots-clés tels que : « mauves et guimauves (confusions) », « ombellifères (nombreuses toxiques) » ou encore « rumex (plusieurs espèces) ».

D'une manière plus générale, la validation scientifique est généralement considérée comme nécessaire pour la mise à disposition de matériaux ayant trait aux savoirs ethnobotaniques, médicaux en particulier. Agrawal (2002) décrit à ce sujet la constitution de bases de données ethnobotaniques élaborées à des vues de développement. Celui-ci focalise son étude sur les banques de savoirs ethnobotaniques autochtones, où à chaque nom de plante est associé la formulation écrite de son usage. D'une manière critique, il développe les étapes qui participent selon lui à une simplification des savoirs : la particularisation, la validation et la généralisation, nommant l'ensemble « scientisation ». Voyons comment la pensée scientifique, en confrontation avec une pensée autochtone, peut induire un traitement documentaire particulier : la particularisation consiste à extraire le savoir autochtone utile des autres connaissances et de leur contexte, étape nécessaire à l'objectif de ces bases de données liées au développement. Le savoir est ensuite remanié selon les critères de la science, permettant sa validation scientifique. Enfin, le savoir doit pouvoir être généralisable pour s'appliquer à d'autres contextes, c'est l'étape de généralisation. Cette « scientisation » contribue à la hiérarchisation mise en avant dans la partie précédente, entre des savoirs scientifiques et des savoirs populaires. Voyons maintenant comment la discipline ethnoscientifique permet la reconnaissance des systèmes de savoirs populaires, et en quoi elle peut servir au documentaliste et plus généralement, au projet de base de données en ligne.

3.3. Rendre compte de la logique de pensée populaire

Sur la thématique ethnobotanique, le documentaliste peut être influencé dans l'élaboration du thésaurus par une vision scientifique, mais doit l'être également par les visions populaires. La notion d'ethnoscience peut être, pour cela, particulièrement utile. Développée par Harold Conklin en 1954, elle définit l'étude des classifications autochtones (Roué, 2014). La nouveauté de l'ethnoscience, par rapport à une ethnobotanique coloniale, développée à des fins utilitaires, explique Roué (2014), réside dans le fait de

porter une vision de l'intérieur, en se penchant sur les représentations propres aux peuples autochtones, sur leur environnement. Cette discipline se base sur une approche rigoureuse des schèmes classificatoires, par des études linguistiques notamment (Barrau, 1993), et se rapproche ainsi des questionnements du documentaliste dans l'élaboration d'un thésaurus.

L'une des grandes catégories du thésaurus est à ce sujet particulièrement révélatrice : « l'Homme – son corps – l'Univers » (voir Figure 2). Cette catégorie comprend le grand domaine de la médecine populaire, mais également celui des croyances, soit l'ensemble des représentations que se fait l'Homme du fonctionnement de son propre corps mais aussi de celui de l'Univers dans son entier.

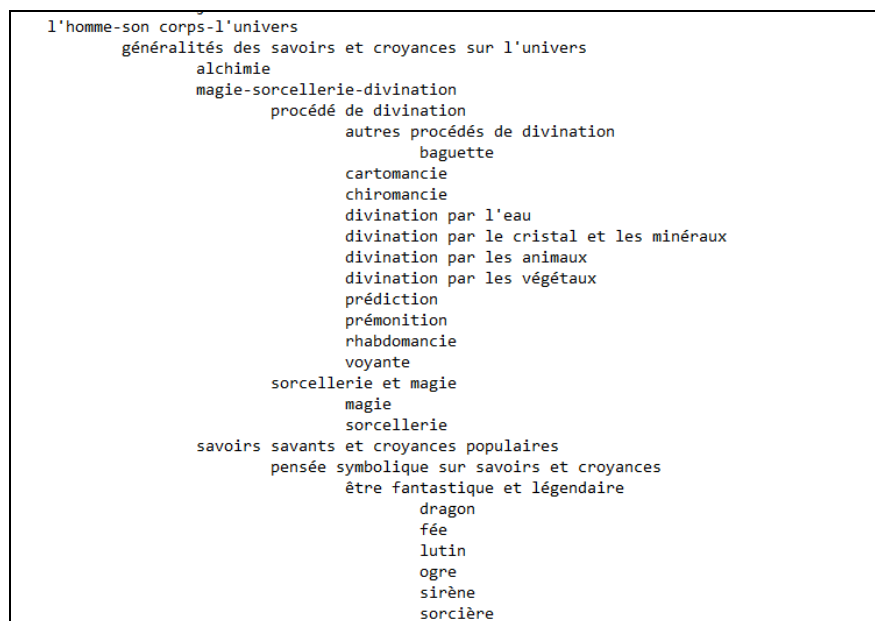


Figure 2. Capture d'écran d'une fraction de la catégorie "l'Homme - son corps - l'Univers".

Les autres catégories évoquent l'histoire, le commerce, les transports, la religion, les âges de la vie... Comme si l'on pouvait, d'un côté, faire un système de classification cohérent selon une logique toute scientifique, et de l'autre, rassembler tout ce qui ne l'est pas – l'ensemble des représentations qui « dérangent » – dans une catégorie « fourre-tout » : « l'Homme – son corps – l'Univers ».

À l'association Dastum, nous proposons la scission de cette catégorie en deux : « Médecine et prévention » d'une part, « l'Homme – son environnement – l'Univers » d'autre part, pour reprendre l'un des piliers édicté par la convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel⁴. Cette dernière catégorie remplace alors la catégorie « science », vide de sens pour la culture populaire, et permet d'inclure à cette nouvelle catégorie les éléments sur l'environnement de l'ancienne catégorie « science ». La scission entre catégorie scientifique et catégorie populaire est ainsi atténuée, avec la suppression des catégories telles que « astronomie », « écologie » ou encore « géomorphologie », qui ne trouvent pas de résonnance dans les données travaillées, tout en trouvant leur équivalent en des termes plus simples. Cette simplification par l'approche ethnoscientifique permet également, nous semble-t-il, l'ouverture du procédé de documentation à de nouveaux acteurs, collecteurs et utilisateurs de la base en ligne par exemple, pour un fonctionnement plus collaboratif.

⁴ Article 2, 2. « Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants : (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; (b) les arts du spectacle ; (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. » d'après le texte de la Convention.

4. Éléments de réflexion sur les conditions de la transmission

Collecter, sauvegarder, transmettre – tel est le leitmotiv de l'association Dastum. Nous posons la question de ce qui permet, ou non, qu'une transmission ait vraiment lieu, dans le cadre de la base de données à caractère patrimonial. Ce questionnement nous incite à prendre en compte les derniers acteurs de la base de données, que sont les publics visés, ainsi que leurs attentes (Stockinger, 2011). En effet, à qui reviennent ces paroles enregistrées ? Peuvent-elles remplacer les grands-parents qui n'ont pas eu la place de s'exprimer ? Peuvent-elles servir à des utilisations et à des revitalisations concrètes, tout en n'amoindrisant pas les savoirs ni les porteurs de ces savoirs ? Nous verrons en premier lieu que la manière de diffuser les archives peut donner, ou non, une impression figée de la tradition. Nous étudierons ensuite l'ouverture de l'association à de nouveaux sujets, et en quoi ce projet nous semble encore inabouti. Finalement, nous verrons que plutôt que la question d'une validation des savoirs, c'est celle de leur contextualisation qui prime, dans la base de données à caractère patrimonial.

4.1. Une image figée de la tradition

Depuis presque deux décennies maintenant, les ethnologues se posent la question de l'archivage de leurs matériaux de terrain⁵. Ces archives scientifiques sont de plus en plus pensées dans un souci de restitution auprès des communautés dans lesquelles elles ont été élaborées, et leur possible utilisation pour la préservation du patrimoine (Müller, 2006 ; Molinié et Mouton, 2008). Jolly (2008) apporte, à ce sujet, une réflexion intéressante. Son étude porte sur la revisite du « Fonds Marcel-Griaule », premier fonds d'archives scientifiques déposé à la bibliothèque Éric-de-Dampierre. Grâce aux ouvrages de Griaule notamment, sur son terrain en pays Dogon, ce dernier a été inscrit en 1989 « Patrimoine de l'humanité » à l'Unesco (Jolly, 2008). L'auteur porte un regard critique sur la patrimonialisation d'une production initialement conçue pour le seul usage des ethnologues : « cette production scientifique, censée faire autorité, permet non seulement d'authentifier la « vraie » tradition des Dogons pour la mettre en vitrine, mais elle autorise également une exégèse et une vulgarisation attrayantes ». Il parle à ce sujet de « processus stérilisant de patrimonialisation ». Cette observation nous semble particulièrement pertinente, et nous allons voir ce qui, à notre sens, semble inverser le processus à l'association Dastum.

Il y a plus de 40 ans maintenant, les fondateurs de Dastum se disaient qu'ils collectaient les derniers bouts de répertoires musicaux qui puissent exister, et pourtant, le collectage se poursuit. N'y aura-t-il vraiment, un jour, plus rien à collecter ? Malgré des productions souvent réalisées dont l'optique de collecter les dernières survivances du passé, à l'image des folkloristes, il nous semble que ce n'est pas l'image d'une tradition figée qui est véhiculée par l'association Dastum. Plutôt que la vision d'une tradition immuable, inchangée depuis les temps premiers, celle-ci est de plus en plus comprise comme la vision que les hommes, aujourd'hui, portent sur les pratiques transmises par ceux qui les ont précédés, donc comme un processus évolutif et vivant (Lenclud, 1987). L'association Dastum a d'ailleurs permis la réutilisation de ses archives sonores, et même une réappropriation des airs traditionnels. Ainsi, dans l'exemple de la tradition Dogon donné par Jolly (2008), comme dans celui de l'association Dastum, ce ne sont pas tant les productions initiales – celles des ethnologues ou des collecteurs – mais plutôt la manière dont elles sont diffusées qui compte, dans l'impression figée ou non, qu'elles nous renvoient de la tradition.

4.2. De la musique à l'ethnobotanique : l'évolution inaboutie d'un projet

La banque d'archives sonores à caractère patrimonial, telle que la base de données Dastum, pose la question des attentes des publics, et de leur adéquation avec le projet qui la fonde. À Dastum, les attentes envers une mise à disposition de répertoires musicaux vont de soi, et sont satisfaites, si l'on en croit le rôle de l'association dans la revitalisation du *fest-noz* en Bretagne. Mais quelles sont les attentes concernant

⁵ Pour citer quelques journées d'études et colloques qui ont eu lieu sur ce thème en France : « Les archives ethnographiques », 1999 ; « L'ethnologue aux prises avec les archives », 2007 ; « Les archives des ethnologues : pour quoi faire ? », 2014.

l'ethnobotanique ? Et l'association y répond-elle ? Si nous n'avons pas de réponse précise à la première question, les publics n'ayant pas été notre objet d'étude, nous pouvons toutefois apporter des éléments de réponses, ou du moins de réflexion, à la deuxième question.

Comme nous l'avons vu, la mise en base de données des archives orales ethnobotaniques implique l'utilisation de nouveaux codes, entre oralité et écriture, et entre langage scientifique et langage populaire. Or la question du scientifique et du populaire, s'est posée également, quoiqu'en d'autres termes, pour le chant ou encore le conte, lorsque les premiers folkloristes effectuaient des corrections orthographiques et de syntaxe dans leurs retranscriptions⁶. Ce sont les mêmes qui, après réflexion, ont abandonné cette logique de « validation des données », pour clarifier leur méthode d'une part, et d'autre part reconnaître les chants et contes populaires comme des systèmes artistiques différents de la musique et la littérature classiques, et ayant leur propre intérêt.

C'est à ce même problème que sont confrontés, aujourd'hui, les savoirs ethnobotaniques. Si la question de leur validation scientifique est légitime, notamment pour des savoirs thérapeutiques, qui peuvent porter atteinte à la santé humaine, elle n'est pas l'objet d'une banque d'archives orales à caractère patrimonial. Il s'agit donc de clarifier le statut de ces savoirs populaires, et ainsi la manière de les présenter. En effet, alors que les airs traditionnels ont été l'objet de réappropriations, cela semble être moins le cas des autres domaines de la culture populaire, du fait que de nombreuses pratiques sont désuètes. Ainsi, les domaines de réutilisation sont à inventer, qu'il s'agisse du domaine de la recherche, du domaine commercial éventuellement, si celui-ci est en lien avec le patrimoine, ou du domaine artistique par exemple. Pour se faire, il nous paraît pertinent de développer des outils de documentation au sein de la base de données en ligne, qui permettent d'en multiplier les acteurs sous la forme de tags et de commentaires ajoutés, rendant l'outil évolutif et laissant libre cours à la créativité.

4.3. Vers une contextualisation plutôt qu'une validation

Revenons sur l'exemple de « scientisation » des savoirs, énoncé par Agrawal (2002), à propos des bases de données ethnobotaniques à caractère utilitaire. Le savoir est présenté comme exploitable directement, car dénué de toute mémoire, et ainsi, de son contexte d'élaboration. Agrawal affirme qu'une fois entré dans la base de données, « le savoir autochtone se trouve paradoxalement dépouillé des caractéristiques spécifiques qui pouvaient, même virtuellement, le signaler comme autochtone » (Agrawal, 2002). Les peuples autochtones ne sont plus étudiés pour eux-mêmes, mais pour les savoirs et ressources associées dont ils disposent (Agrawal, 2002), posant la question déontologique et juridique du risque de pillage des ressources naturelles (Mouton, 2009). Cette observation nous oblige à réfléchir à nouveau sur ce qu'est un savoir transmissible, revitalisable, mais qui ne soit pas dénué de son aspect patrimonial.

Il nous semble que la solution la plus pertinente proposée par l'association Dastum à ce sujet est le fait d'avoir associé des noms – de collecteurs mais aussi de personnes ressources – aux archives sonores, et ainsi de reconnaître les porteurs de tradition. C'est également d'avoir resitué les items sonores dans des enquêtes, qui permettent aux sources d'être situées, dans le temps et dans l'espace. Cette contextualisation pose des questions juridiques et déontologiques, que nous n'aborderons pas dans cet article, et plus globalement la question essentielle de la légitimation des sources. Mais à la fois, c'est cette mise en contexte, prenant en compte des savoirs plus ou moins revitalisables, qui permet de comprendre les représentations passées du monde, et ainsi d'avoir le choix de ce que l'on souhaite garder pour l'avenir.

Ainsi, plutôt qu'une validation scientifique des savoirs populaires, c'est leur contextualisation qui nous paraît indispensable dans la transmission patrimoniale. Comme le souligne Jolly (2001) à propos de son corpus d'analyse, le risque consiste à interroger « la base de données comme s'il s'agissait d'un « informateur » privilégié et omniscient ». D'autant que la rapidité de sa consultation en ligne permet l'extraction quasi-immédiate de renseignements précis, et accentue le risque de décontextualisation des savoirs : « Il suffit d'entrer un mot clé thématique pour obtenir aussitôt une sélection de fiches ou de pages

⁶ Voir : Sébillot P. ([1900], 1997). *Contes des landes et des grèves*, Terres de brumes, Rennes : Présentation par Dominique Besançon.

de registres écrites par des auteurs différents sur une période de plus de 25 ans. » (Jolly, 2001). Il insiste ainsi sur le fait qu'une archive, créée lors d'une enquête ethnologique – c'est le cas également du collectage amateur – reste la création d'une personne à un moment donné, dans un contexte particulier, et ne peut remplacer la conversation que l'enregistreur a fixé.

5. Conclusion

À notre question initiale qui était : « En quoi la mise en base de données en ligne des archives orales ethnobotaniques transforme-t-elle les modalités de transmission de ces savoirs et savoir-faire ? », un certain nombre d'éléments de réponse ont été apportés.

L'information, au lieu d'être transmise directement de grands-parents à petits-enfants par exemple – d'être associées à un même discours, celui des grands-parents, et à un même contexte d'énonciation, la veillée au coin du feu – passe, avec sa mise en base de données en ligne, par un certain nombre d'intermédiaires et en subit à chaque fois des transformations. En plus des représentations de la personne ressource, l'archive orale est également porteuse de celles du collecteur. C'est ensuite par le biais d'un projet qu'une banque d'archives orales voit le jour, nous montrant que celle-ci n'est pas une simple technologie. Enfin, le documentaliste joue un rôle important dans la médiation des savoirs par la mise à disposition des archives, notamment avec la constitution d'un thésaurus thématique.

La base de données ensuite, par l'utilisation d'un thésaurus, apporte de nouveaux codes pour la médiation des archives orales et des savoirs associés. Ceux-ci, au lieu d'être seulement édictés oralement, sont ordonnés par un procédé de classement écrit, explicite, qui permet de les étudier en vis-à-vis, et de manière critique. À la fois, cette catégorisation induit une hiérarchie, et provoque dans notre cas la scission entre la science et le populaire. Si la science est utile par son système de classification botanique, l'objet d'étude de la banque d'archives orales est le savoir populaire. Ainsi, il est nécessaire de rendre compte du populaire, ce en quoi l'ethnoscience peut être utile au documentaliste et au projet de base de données en ligne, rendant le matériau plus accessible.

Enfin, la question des conditions d'une transmission nous amène vers les derniers acteurs de la banque d'archives orales en ligne, que sont les publics, et surtout vers leurs attentes. Pour que la transmission puisse avoir lieu complètement, il s'agit d'abord de changer l'image d'une tradition figée, par une réflexion sur la manière de diffuser les témoignages. Se pose ensuite la question de la validation scientifique des savoirs, et de la nécessaire clarification du projet de la base de données à caractère patrimonial, pour l'ouvrir à ses différents utilisateurs. Enfin, nous proposons l'idée que la transmission, dans ce type de dispositif, est davantage sensible à une contextualisation des archives orales, leur apportant une consistance patrimoniale, plutôt qu'une validation scientifique des savoirs dont elles sont porteuses.

Bibliographie et références

- Agrawal A. (2002). Classification des savoirs autochtones : la dimension politique. *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 173, n° 3, p. 325-336.
- Auray C. (2001). *Traditions et maladies des animaux en Haute Bretagne*. Thèse vétérinaire, Ecole nationale vétérinaire de Nantes.
- Barbier-Le Déroff M.-A. (2000). Construction d'identités collectives autour du lin, objet d'actions patrimoniales. *Autour du lin, des actions, des hommes*. Plourin-lès-Morlaix, Association "Culture et patrimoine" et Brest, CRBC-UBO, p. 79-95.
- Barrau J. (1993). Les savoirs naturalistes et la naissance de l'ethnoscience. *La science sauvage : Des savoirs populaires aux ethnosciences*. Paris, Seuil, p. 17-27.
- Cassé C., Ginouvès V., (2008). Quand l'ethnologue crée une source pour la mettre à disposition du public dans une phonothèque de recherche : l'exemple de la constitution d'un fonds sur la mémoire arménienne. *La Gazette des archives*, vol. 211, n° 3, p. 181-189.

- Collectif [Association générale des conservateurs des collections publiques de France pour la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur] (2010). *Photo, son et vidéo dans les musées. Questions de droit et méthodes*, Fage, Lyon et Association générale des conservateurs des collections publiques, Aix-en-Provence.
- Descamps F. (2014). *De l'histoire orale au patrimoine immatériel*. Dossier pour l'habilitation à diriger des recherches. EHESS.
- Foucault M. (1966). *Les Mots et les choses*, Gallimard, Paris.
- Goody J. (1979). *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Les Editions de Minuit, Paris.
- Hélias P.-J. (1975). *Le cheval d'orgueil*, Plon, Paris.
- Jolly E. (2001). Du fichier ethnographique au fichier informatique. Le fonds Marcel Griaule : le classement des notes de terrain. *Gradhiva*, n° 30-31, p. 81-103.
- Jolly E. (2008). Le Fonds Marcel-Griaule : un objet de recherche à partager ou un patrimoine à restituer ? *Ateliers d'anthropologie. Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, n° 32. doi:10.4000/ateliers.2902.
- Lenclud G. (1987). La tradition n'est plus ce qu'elle était... *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 9, p. 110-123. doi:10.4000/terrain.3195.
- Lieutaghi P. (1986). *L'Herbe qui renouvelle. Un aspect de la médecine traditionnelle en Haute-Provence*, Editions de la Maison des sciences de l'Homme, Paris.
- Meyer M. (2009). Objet-frontière ou Projet-frontière ? *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, n° 1, p. 127-148.
- Molinié A., Mouton M.-D., (2008). L'ethnologue aux prises avec les archives - Introduction. *Ateliers d'anthropologie. Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, n° 32. doi:10.4000/ateliers.1093.
- Mouton M.-D. (2009). Les ethnologues et leurs archives. Passion, possession et appropriation. *Journal des africanistes*, vol. 78, n° 1-2, p. 221-233.
- Müller B. (2006). Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller. *Genèses*, vol. 62, n° 1, p. 93-109.
- Richard P., Lozza B., (1998). *Ethnophoto. Thésaurus pour l'analyse de la photographie ethnographique du domaine français*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- Roué M. (2014). La théorie anthropologique au secours de la complexité. Comment penser et étudier les relations sociétés-natures. *Les interactions hommes-milieus. Questions et pratiques de la recherche en environnement*. France, Ed. Quæ, NSS-Dialogues, p. 131-146.
- Stockinger P. (2011). *Les archives audiovisuelles : Description, indexation et publication*, Hermes Science Publications, Paris.
- Thomas M. (2001). *L'association Dastum, collecter pour transmettre. Une mémoire du patrimoine oral et musical de Bretagne, 1972-2000*. Mémoire de D.E.A en Histoire et Sciences sociales. Université de Haute-Bretagne.
- Trompette P., Vinck D., (2009). Retour sur la notion d'objet-frontière. *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, n° 1, p. 5-27.

Abstract

Computerized plant memories

Or how oral archive banks online transform the terms of transmission

In the digital era, we ask oral archive banks online, with the transformation of the terms of transmission of knowledge and skills so-called "traditional". Our study focuses on the database of Dastum association, whose objective is the preservation and transmission of the oral heritage of the historic Brittany. We treated with, inserting the oral archives of C. Auray, produced from 1996 to 2000 in Morbihan, on the theme of veterinary popular medicine. With oral archive bank online, the transmission is not individual but becomes plural. The segmentation and classification of oral archives allow their critical review, but at the same time, establishes a hierarchy between knowledge. It is finally the conditions of transmission that are questioned, to move towards a contextualization of data rather than their validation.

Maëlle Mériaux

EA 4451 CRBC – composante ERMINE
Université Rennes 2
Campus Villejean
Place du Recteur Henri Le Moal
CS 64302
35403 Rennes Cedex
maelle.meriaux@gmail.com